

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2004

8 juillet 2016

### SOMMAIRE

Agence Heros S.à r.l. ....	96161	Bavaria SICAV-SIF .....	96165
Alma International S.A. ....	96161	Befesa Holding S.à r.l. ....	96154
AMS Systems PSF S.A. ....	96161	Belenergia S.A. ....	96154
Ardian Private Debt III S.C.A., SICAR .....	96161	Berliot S.à r.l. ....	96155
Argenta Asset Management S.A. ....	96159	Bespeak Luxembourg .....	96155
ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungs- gesellschaft I .....	96159	Bierg Concept S.à r.l. ....	96155
ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I .....	96160	Biotech Industry S.A. ....	96165
Ariti S.A. ....	96160	Bitec Consulting Sàrl .....	96157
Arlington Property S.A. ....	96159	BNP Paribas Flexi III .....	96170
ASE Finance II S.à r.l. ....	96158	BNP Paribas Portfolio Fund .....	96166
ASE Finance S.à r.l. ....	96161	BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg .....	96170
ASE Holdings II S.à r.l. ....	96162	Boralex Europe S.A. ....	96158
ASE Holdings S.à r.l. ....	96162	Boss Concept IPC Sicav .....	96158
ASK Invest S.à r.l. ....	96162	JAB Holding Company s.à r.l. ....	96184
Atlas Management - CIA S.A. ....	96163	REP-Century Grundstücks S.à r.l. ....	96146
Atlas Management - CIA S.A. ....	96163	Soluna S.A.-SPF .....	96192
Aucular Technologies S.à r.l. ....	96163	TMRW Europe S.à r.l. ....	96163
Avatar Holding 2 S.A. ....	96165	Torsch Private Equity S.A. ....	96192
Axento S.A. ....	96165	Transbaticonsult S.à r.l. ....	96192
Azalea S.A. ....	96153	UBS Luxembourg Sicav .....	96192
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. .....	96154	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2 .....	96192
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l. ....	96154	Vathenau S.A. ....	96192
		Weinand Heizung-Sanitär S.à r.l. ....	96183

**REP-Century Grundstücks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 205.655.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GRIP SPV 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 205091,

here represented by Mr Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "REP-Century Grundstücks S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including direct holding of real estate property.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, GRIP SPV 1 S.à r.l. (the “Sole Shareholder”), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up in cash the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory disposition*

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:  
6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
2. The following person is appointed manager of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:  
- Mr Luca Di Fino, born on 23 June 1969, in Gioia Del Colle, Italy, with professional address at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GRIP SPV 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205091,

ici représentée par Monsieur Philipp Mössner, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «REP-Century Grundstücks S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers incluant la détention directe de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.



En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, GRIP SPV 1 S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré en espèces les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500.-

#### *Résolutions de l'Associé Unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Luca Di Fino, né le 23 juin 1969, à Gioia Del Colle, Italie, avec adresse professionnelle au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12232. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016099187/422.

(160069469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

---

#### **Azalea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.789.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 mars 2016*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

AZALEA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016103918/16.

(160075768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Avec effet au 3 mai 2016, les mandats de Arie De Heer et Tommie Lee Pate comme membres du conseil de surveillance sont renouvelés pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016103919/14.

(160075935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.048,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2016.

Certifié conforme et sincère

*Pour la Société*

David Fall

*Gérant*

Référence de publication: 2016103920/14.

(160076077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,03.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Befesa Holding S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2016103921/11.

(160076041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Belenergia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.683.

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 4 juillet 2015 a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée a pris acte de la démission de Messieurs Luca Percassi et Claudio Stefanazzi avec effet immédiat et décide de nommer en leur remplacement Monsieur Nicola Sanfilippo, né le 4 décembre 1960 à Palerme (Italie) résidant Stazione 1, 24027 Nembro (BG) Italie. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019

- L'assemblée a procédé au renouvellement des mandats des administrateurs suivants; Vincent Bartin, Gianluca Colomba, Jacques Edouard Jean Lévy et Charles Cuypers. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103922/15.

(160075494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Berliot S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 122.803.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 29 avril 2016*

L'associé unique de Berliot Sàrl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sharon Callahan en tant que gérant de catégorie B;  
et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 29 avril 2016 et pour une durée indéterminée:

\* Guido Seleski, né le 29 juin 1972 à Hillegom, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 64 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Référence de publication: 2016103923/16.

(160076053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Bespeak Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1834 Luxembourg, 21, rue Jean-Pierre Koltz.  
R.C.S. Luxembourg B 151.167.

—  
Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6/5/2016.

Référence de publication: 2016103924/10.

(160076164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Bierg Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8359 Goebblange, 5, rue de Windhof.  
R.C.S. Luxembourg B 205.870.

—  
STATUTS

L'AN DEUX MIL SEIZE.

LE VINGT-NEUF AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Franky GLESENER, gérant de société, né à Luxembourg le 4 juillet 1989, demeurant au 8, rue Pierre Braun, L-8359 Goebblange,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'activité liée à l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et de boissons non-alcoolisées avec petite restauration tant à consommer sur place qu'à emporter, ainsi que l'exploitation d'un jeu de quilles.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous

titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Bierg Concept S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance à condition qu'il soit porteur de l'autorisation d'établissement éventuellement exigée par une disposition légale. Le porteur d'une telle autorisation d'établissement pourra être qualifié de «gérant technique».

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

La preuve de cette libération a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant unique suivant:

Monsieur Franky GLESENER, gérant de société, né à Luxembourg le 4 juillet 1989, demeurant au 8, rue Pierre Braun, L-8359 Goebblange,

2) L'adresse de la Société est fixée au 5, rue de Windhof, à L-8359 Goebblange - Commune de Koerich.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GLESENER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016103925/125.

(160076237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

#### **Bitec Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.962.

#### *Décision de l'associé unique de transfert de siège social*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au n° 15, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, avec effet au 01/04/2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

M. MAKELA Bosandja

Référence de publication: 2016103926/14.

(160076120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Boralex Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 39, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016103927/10.

(160075866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 60.666.

*Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Boss Concept IPC Sicav*

Die Ordentliche Generalversammlung der Boss Concept IPC Sicav vom 4. Mai 2016 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Bernhard Singer, Vorsitzender

- Herr Karl-Heinz Heim, Mitglied

- Herr Heinz Horst Seibold, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2017, KPMG Luxembourg, Société cooperative, 39, avenue John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Mai 2016.

*Für Boss Concept IPC Sicav*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016103928/22.

(160075878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**ASE Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.039,72.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.521.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016 qu'a été acceptée:

- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, rue de la Poste, L-6791 Grevenmacher, en tant que gérant de la Société avec immédiat effet au 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2016.

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103904/15.

(160075468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Arlington Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 179.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2016103903/10.

(160075338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Argenta Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.185.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 15 avril 2016 que:

- Monsieur Gregory FERRANT, né le 3 septembre 1976 à Louvain (Belgique), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 29 boulevard du Prince Henri, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 2 octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019,

- le mandat de Monsieur Stefan DUCHATEAU en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019,

- le mandat de la société anonyme DELOITTE AUDIT en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2016103899/18.

(160075744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**ARGO CAPITAL PARTNERS Beteiligungsgesellschaft I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.798.

## EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 12 avril 2016,

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de la Société ont été transférées par Joerg Kollmeier, né le 12 février 1967 à Bünde, Allemagne, résidant à Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz, (Suisse) à ARGO CAPITAL PARTNERS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205736.

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de la Société ont été transférées par Harald Müller, né le 8 décembre 1956 à Schwinge J/Fredenbeck, Allemagne, résidant à Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, (Pologne), à ARGO CAPITAL PARTNERS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205736.

Depuis le 12 avril 2016, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant 100% du capital social de la Société sont détenues par ARGO CAPITAL PARTNERS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2016.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016103900/25.

(160075539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**ARGO CAPITAL PARTNERS Investment I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.797.

—  
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales en date du 12 avril 2016,

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de la Société ont été transférées par Joerg Kollmeier, né le 12 février 1967 à Bünde, Allemagne, résidant à Chalchrain 12, CH-6315 Oberägeri, Schweiz, (Suisse) à ARGO CAPITAL PARTNERS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205736.

- Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de la Société ont été transférées par Harald Müller, né le 8 décembre 1956 à Schwinge J/Fredenbeck, Allemagne, résidant à Ul. Wilenska 42, PL-80-215 Gdansk, (Pologne), à ARGO CAPITAL PARTNERS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205736.

Depuis le 12 avril 2016, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales représentant 100% du capital social de la Société sont détenues par ARGO CAPITAL PARTNERS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2016.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016103901/25.

(160075515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Ariti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, Z.I. John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 198.902.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 13 avril 2016*

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Wolfgang FREYMUTH de sa fonction d'administrateur de la Société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la Société sera désormais administrée par un administrateur unique à savoir Monsieur Roland KUHN, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2343 Luxembourg, 22, rue des Pommiers, nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2022. Le mandat de l'administrateur expirera à l'assemblée générale annuelle de 2022.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes, FIDUPLAN S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Leopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 44563.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société FIDOMUS S.A., avec siège social à L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 202745. Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale annuelle de 2022.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel à L-1113 Luxembourg, Z.I. John L. Mac Adam.

Référence de publication: 2016103902/24.

(160075859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---



**ASE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.101,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 169.328.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016 qu'a été acceptée:  
- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, rue de la Poste, L-6791 Grevenmacher, en tant que gérant de la Société avec immédiat effet au 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2016.

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103905/15.

(160075467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Agence Heros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3426 Dudelange, 4, rue Nic Bodry.  
R.C.S. Luxembourg B 131.332.

Le bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/5/2016.

Référence de publication: 2016103882/10.

(160076159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Alma International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 201.827.

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la société en date du 19 avril 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 70, Route d'Esch L-1470 Luxembourg au 106, Route d Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016103891/13.

(160075434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**AMS Systems PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Itzig.  
R.C.S. Luxembourg B 151.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016103893/10.

(160075613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Ardian Private Debt III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 178.166.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 avril 2016, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxem-

bourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016103898/14.

(160075995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**ASE Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 26.944,01.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 186.442.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016 qu'a été acceptée:

- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, rue de la Poste, L-6791 Grevenmacher, en tant que gérant de la Société avec immédiat effet au 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2016.

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103906/15.

(160075466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**ASE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.255.204,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.327.

*Extrait des résolutions des associés de la Société*

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016 qu'a été acceptée:

- la nomination de M. Cliff Langford, né le 28 mars 1957 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, rue de la Poste, L-6791 Grevenmacher, en tant que gérant de la Société avec immédiat effet au 4 mai 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2016.

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103907/15.

(160075465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**ASK Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: PLN 1.700.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.027.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 27 avril 2016, les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Ernst & Young, une société anonyme ayant son siège social au 35E avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B47771, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2016 et pour une durée de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2016.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2016103908/18.

(160075845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Atlas Management - CIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 105.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016103913/10.

(160075348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Atlas Management - CIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 105.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2016103914/10.

(160075401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**TMRW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aucular Technologies S.à r.l.).**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 54, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 181.850.

In the year two thousand and sixteenth, on the fifteenth day of April  
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange,

**THERE APPEARED:**

CALAY Venture S.à r.l., a company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Luxembourg (the Sole Shareholder), represented by Mrs sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the notary to state:

1) CALAY Venture S.à r.l. is the sole shareholder of AUCULAR Technologies S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181.850 and incorporated on 24 October 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 7<sup>th</sup>, 2014 number 56.

2) That the share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "AUCULAR Technologies S.à r.l." into "TMRW Europe S. à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

**Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of TMRW Europe S. à r.l. (hereinafter the "Company") which is be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Follows the french translation**

L'an deux mille seize, le quinze avril.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange,

#### A COMPARU:

CALAY Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Luxembourg (l'Associé Unique),

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) CALAY Venture S.à r.l. est l'actionnaire unique de AUCULAR Technologies S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 54, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.850, et constituée le 24 octobre 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 07 janvier 2014 sous le numéro 56.

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent EUR (EUR 12.500,-,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un EUR (EUR 1,-).

3) Ceci ayant été exposé, l'actionnaire unique prénommé représentant l'intégralité du capital social de la Société a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transformer la dénomination sociale de la Société de «AUCULAR Technologies S.à r.l.» en «TMRW Europe S. à r.l.».

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TMRW Europe S. à r.l. (ci-après la «Société») laquelle est régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation: EAC/2016/9319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103915/85.

(160075862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Avatar Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 150.415.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mai 2016.  
Référence de publication: 2016103916/10.  
(160075930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Axento S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 121.993.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2016*

- Il est décidé de transférer le siège de la société du 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.  
Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 4 mai 2016.  
Référence de publication: 2016103917/12.  
(160075616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Bavaria SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 160.919.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société le 23 mars 2016*

Il a été décidé comme suit:

1. de prendre note de la démission de Monsieur Erich Hein en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2016;
2. de nommer par cooptation Monsieur Alain Nati né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 21 avril 1963 et demeurant professionnellement au 15, rue de Flaxweiler, 6776 Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2016 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016, et ce, en remplacement de Monsieur Erich Hein.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
Scharwath	Marc-Oliver	Administrateur
Nati	Alain	Administrateur
Müller	Matthias	Administrateur

Luxembourg, le 4 mai 2016.  
Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
John Christian / Christa Simons  
*Senior Account Manager / Senior Account Manager*

Référence de publication: 2016103933/25.  
(160075776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Biotech Industry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 56.902.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour BIOTECH INDUSTRY S.A.  
Signature

Référence de publication: 2016103943/12.

(160075538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BNP Paribas Portfolio Fund», une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), avec siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33.222, et constituée suivant acte reçu par Me Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 du 18 mai 1990. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Cosita Delvaux, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 919 du 7 avril 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Peraire, demeurant professionnellement à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Veronese, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume Debauve, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les convocations établissant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 25 mars 2016. L'assemblée a également été convoquée par des avis publiés au Mémorial; dans le Luxemburger Wort, et dans Le Letzeburger Journal, éditions du 25 mars 2016 et du 12 avril 2016.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Mise à jour des Statuts comme suit, avec effet à compter du 28 avril 2016:

1) Article 4:

Transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg;

2) Article 8:

a) Ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration d'émettre des actions dématérialisées de la façon décrite dans la Loi du 6 avril 2013;

b) Les actions nominatives seront émises de la façon décrite dans les articles 39 et 40 du «Companies Act» du 10 août 1915, tel que modifié;

c) Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée de la façon décrite dans l'article 42 du «Companies Act» du 10 août 1915, tel que modifié;

3) Article 14 (c):

Précision et harmonisation du vocable employé par l'utilisation de l'expression «cours de clôture connu»;

4) Article 19:

Annulation de la possibilité de gérer conjointement les actifs d'un compartiment et les actifs d'autres compartiments de la Société ou d'un autre OPC.

Par conséquent, suppression du troisième paragraphe de l'article 19;

5) Article 20:

Annulation de la condition suivante, relative à l'investissement d'un compartiment dans un autre compartiment de la Société, conformément à l'article 181 (8) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC, telle que modifiée par la loi du 12 juillet 2013:

Il n'y aura pas de dédoublement de commissions de gestion/souscription ou de rachat entre ces commissions au niveau du compartiment ayant investi dans le compartiment cible et ce compartiment cible.

6) Article 22:

Remplacement du titre de l'article «clause d'invalidation» par «conflit d'intérêts».

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

VI. Le président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour que la présente assemblée s'est tenue le 24 mars 2016 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

VII. En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange à 10, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de modifier certains articles des statuts de la Société comme suit:

**Art. 4. Siège social.** «Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.»

**Art. 8. Forme des actions.** «Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la classe dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative, au porteur ou dématérialisée.

Les actions nominatives sont émises tel que décrit aux articles 39 et 40 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Commerciale»).

Les actions au porteur sont émises sous forme immobilisée, tel que décrit à l'article 42 de la Loi Commerciale.

Les actions dématérialisées sont émises tel que prévu par la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés.

Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions émises sous une de ces trois formes peuvent être converties en actions d'une autre forme. L'actionnaire à l'origine de cette demande aura à sa charge les frais de cette opération.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce le mandataire ait été désigné.»

**Art. 14. Valeur nette d'inventaire.** «La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et classe de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société au moins deux fois par mois, suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et classe d'actions du compartiment concerné.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera datée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

(1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;

(2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;

(5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une classe, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) la valeur des actions ou parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'Inventaire disponible le jour d'évaluation;

(c) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi;

(d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par un professionnel qualifié désigné à cette fin par le conseil d'administration;

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation;

(f) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le prospectus;

(g) Les instruments financiers dérivés utilisés seront évalués selon les règles décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus. Ces règles seront préalablement approuvées par le réviseur de la Société et les autorités de contrôle.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

(1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

(3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;

(4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de modification des statuts, du prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, performance ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou classe seront imputés aux différents compartiments, catégories ou classes à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.



Le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, catégorie ou classe n'excédera jamais 5% (cinq pour cent) de ses actifs nets moyens.

S'il estime que la valeur nette d'inventaire calculée n'est pas représentative de la valeur réelle des actions de la Société, ou si depuis son calcul il y a eu d'importants mouvements sur les marchés concernés, le conseil d'administration peut décider de procéder, le même jour, à sa mise à jour et déterminera une nouvelle valeur nette d'inventaire avec prudence et bonne foi.»

**Art. 19. Gestion journalière.** «Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

**Art. 20. Politique d'investissement.** «Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique et les restrictions d'investissement de la Société et de chacun de ses compartiments, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, dans le respect de la Loi et sous réserve des conditions suivantes:

a) La Société peut investir en toutes valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, de n'importe quel pays;

b) La Société ne pourra pas investir globalement plus de 10% des actifs de chaque compartiment en OPCVM et autres OPC, sauf pour les compartiments qui le mentionneront explicitement dans leur politique d'investissement;

c) Le conseil d'administration pourra prévoir qu'un compartiment aura comme politique de placement la reproduction de la composition d'un indice d'actions ou d'obligations dans les limites autorisées par la Loi et les autorités de contrôle;

d) La Société peut placer, selon le principe de la répartition des risques, au moins 35% et jusqu'à 100% de ses actifs dans différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Union Européenne, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat qui ne fait pas partie de l'Union Européenne ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union Européenne. Ces valeurs doivent appartenir à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total.

e) Un compartiment de la Société peut souscrire, acquérir et/ou détenir des actions d'un ou plusieurs autres compartiments (dit «compartiments cibles») de la Société pour autant que:

- les compartiments cibles n'investissent pas à leur tour dans ce compartiment;
- la proportion d'actifs que chaque compartiment cible investit dans d'autres compartiments cibles de la Société ne dépasse pas 10%;
- le droit de vote éventuellement attaché aux actions des compartiments cibles est suspendu aussi longtemps qu'elles seront détenues par le compartiment et sans préjudice d'un traitement approprié dans la comptabilité et les rapports périodiques;

- en toutes hypothèses, aussi longtemps que ces actions des compartiments cibles seront détenues par la Société leur valeur ne sera pas prise en compte pour le calcul de l'actif net de la Société aux fins de vérification du seuil minimum des actifs nets imposé par la Loi;

f) Le conseil d'administration peut créer des «compartiments nourriciers» dans les conditions prévues par la Loi.»

**Art. 22. Conflit d'intérêt.** «Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.»

#### *Deuxième résolution*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 28 avril 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 15.15 heures.

96170

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. PERAIRE, F. VERONESE, G. DEBAUVE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14110. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016103946/233.

(160075372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BNP PARIBAS Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg S.A.

Mathilde Jahan

Référence de publication: 2016103947/11.

(160075255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-eighth day of April.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of BNP PARIBAS FLEXI III (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at L- 5826 Hesperange, 33, Rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 130.436, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18<sup>th</sup> July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1871 of 4<sup>th</sup> September 2007. The Articles of Incorporation were amended for the last time under a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 13<sup>th</sup> September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2024 of 29<sup>th</sup> September 2010.

The Meeting is opened at 4.00 p.m. and presided by Mr. Arnaud Peraire, private employee, residing professionally in Hesperange, who appoints Mrs. Fabienne VERONESE, private employee, residing professionally in Hesperange, as Secretary.

The Meeting elects Mr. Guillaume DEBAUVE, private employee, residing professionally in Hesperange, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Shareholders were convened to the Meeting by letter containing the Agenda, sent to them by letter on 25<sup>th</sup> March 2016, and published in the Mémorial C and in the Luxemburger Wort and in the Letzeburger Journal on 25<sup>th</sup> March 2016 and 12<sup>th</sup> April 2016.

II. The shareholders represented, and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. A first meeting of shareholders duly convened, was held on 24<sup>th</sup> March 2016 in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision because the legal quorum of presence was not met.

IV. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the Agenda.

*Agenda:*

Update of the Articles of Association as following with effect on 28 April 2016:

1) Article 4:

Transfer of the register office of the Company in the commune of Luxembourg;

2) Article 8:

a) Addition of the possibility for the Board of Directors to issue dematerialised shares as described by the Act of 6 April 2013;

b) Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

c) Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

3) Article 13:

Addition of the Article 13 “Share splitting/consolidation”

4) Article 14(c):

Replacement of “the most recent price in Luxembourg, on the calculation date” by “the last known closing price on the valuation day” for the listed assets valuation price;

5) Article 16:

Rewording of the possibility for the Board of Directors to fill the vacancy of the office of a Director to use the same terms as those of article 51 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended;

6) Article 19:

Cancellation of the possibility to manage assets of a sub-fund jointly with assets of other sub-funds of the Company or other UCI Consequently, cancellation of the second paragraph of the article

7) Article 22:

Change the title of the article from “invalidation clause” for “conflict of interest”

8) Articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 17, 27, 30 & 33:

Wording is rephrased, without any consequence on the meaning.

9) Article 9:

The former Article 9 (“Lost or damaged certificates”) is removed since it is no longer applicable.

10) Article 32:

Powers to decide on the liquidation, merger, split or transfer of a sub-fund transferred from the general meeting of shareholders to the board of directors of the Company.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions which were carried by at least two-thirds of the votes cast:

*First resolution*

The general Meeting decides to transfer the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange to 10, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The general Meeting decides to update the Articles of Association of the Company as following:

**Art. 4. Registered office.** “The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the case where the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events might compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding the abovementioned temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. The registered office may be moved within Luxembourg by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorized by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg.”

**Art. 8. Share form.** “All shares, regardless of the sub-fund, the category or sub-category to which it belongs, may be in registered, bearer or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities. Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form. The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

**Art. 13. Share splitting/consolidation.** “The Board of Directors may decide at any time to split up or consolidate the shares issued within one same class, same category or same sub-fund, according to the conditions set by it.”

**Art. 14. Net asset value.** “The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and sub-category and the issue, conversion and redemption prices, at a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and sub-categories of such sub-fund.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is calculated shall be referred to in these Articles of Association as the “Calculation Date”.

The Company's assets include:

(1) cash in hand and cash deposits including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;

(2) all notes and bills payable on demand and amounts receivable (including the results of sales of securities before the proceeds have been received);

(3) all securities, units, shares, bonds, options or subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;

(4) all dividends and distributions to be received by the Company in cash or securities that the Company is aware of;

(5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;

(6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;

(7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to specified provisions applicable to any sub-fund, a class and/or sub-class, the value of these assets will be determined as follows:

(a) the value of cash in hand and cash deposits bills and draft payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate in to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last available net asset value;

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market, which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the last known closing price on the valuation day, and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis on the last known closing price on the major market on which they are traded. If the last known closing price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner;

(d) Unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner by a qualified professional appointed for this purpose by the Board of Directors in agreement with the Depositary Bank.

(e) securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is expressed shall be converted at the exchange rate prevailing on the calculation date;

(f) the Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the offering document.

(g) derivative financial instruments shall be valued according to the rules decided by the Board of Directors and described in the offering document. These rules shall have been approved in advance by the Company's auditor and the supervisory authorities.

The Company's liabilities primarily include:

- (1) all loans, matured bills due and accounts payable;
- (2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations, due and relating to payment in cash or in kind (including the amount of dividends announced by the Company but not yet paid);
- (3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential loss on certain of the Company's investments
- (4) any other undertakings given by the Company,, except for those represented by the Company's equities. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including without restriction, the costs of amendments of the Articles of Association and any later amendments, the offering document and any other document relating to the Company, management, performance, and other fees and extraordinary expenses any taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees that are not attributable to a subfund, class or sub-class will be charged to the different subfunds, classes or sub-classes in equal shares or, where this is justified by the amounts in question, prorata with their respective net assets. Each of the Company's shares that is in the process of being redeemed will be considered as a share issued and outstanding until the close on the valuation day applicable to that share's redemption and, from the close of that day and until the price is paid, its price will be considered as a liability for the Company. Each share to be issued by the Company in accordance with the subscription requests received will be treated as being issued at the close of the valuation day of its issue price and its price will be treated as an amount due to the Company until it is received by the Company. As far as possible, every investment or disinvestment decided by the Company will be taken into account on the valuation day.

**Art. 16. Directors.** A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the case where a vacancy of the office of a Director appointed by the General Meeting of shareholders happens, the remaining Directors appointed as such may fill the vacancy on a provisional basis. . In such circumstances, the next General Meeting of shareholders shall make the final appointment.”

**Art. 19. Daily management.** “The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.”

**Art. 22. Conflict of interest.** “No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.”

**Art. 32. Liquidation, merger, transfer of sub-funds.** “The Board of Directors of a sub-fund may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said sub-fund,
- 2) or the closure of said sub-fund by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of said sub-fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Law.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a mutual fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the sub-fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the sub-fund.
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the offering document to inform the shareholders.

In the event of the closure of a sub-fund by transfer, the shareholders of said sub-fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said sub-fund who have not used said right.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. The assets not distributed within nine months of the date of the decision to liquidate, shall be deposited with the Public Trust Office (Caisse de Consignation) until the end of the legally specified limitation period.”

#### *Second resolution*

The general Meeting decides to update the following Articles of Association of the Company as following, without any consequence on the meaning:

**Art. 1. Legal form and company name.** “A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company-Specialized Investment Fund (société d'investissement à capital variable-Fonds d'Investissement Spécialisé - "SICAV-FIS") named “BNP PARIBAS FLEXI III” in abbreviated form “BNPP Flexi III” (the “Company”) has been established pursuant to these Articles of Association (the “Articles of Association”). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company.”

**Art. 5. Capital.** “The capital shall be entirely subscribed, and at least 5% of the subscription amount for shares without per value shall be paid-up in cash or by means of a contribution other than cash. The capital shall at all times be equal to the Company's net asset value.

The minimum capital is the amount provided for under the Law.”

**Art. 6. Sub-funds.** “The Board of Directors may create several sub-funds within the Company, each corresponding to a separate part of the Company's assets. Each sub-fund shall have an investment policy and a reference currency that shall be specific to it as determined by the Board of Directors.

**Art. 7. Share categories and sub-categories.** Within a sub-fund, the Board of Directors may create different share categories, which shall be distinguished from each other by (i) the target investors and/or (ii) the specific cost structure and/or (iii) the currency or currencies in which the shares shall be offered, and/or (iv) the use of exchange rate or any other risk hedging techniques, and/or (v) any other characteristics determined by the Board of Directors.

The shares within a category shall be of different classes as decided by the Board of Directors: (i) distribution shares granting entitlement to dividends, and/or (ii) accumulation shares not granting entitlement to dividends.”

**Art. 8. Share form.** “All shares, regardless of the sub-fund, the category or sub-category to which it belongs, may be in registered, bearer or dematerialised form as decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be issued as described by articles 39 and 40 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended (the “Companies Act”).

Bearer shares shall be issued in immobilised form as described by article 42 of the Companies Act of 10 August 1915 as amended.

Dematerialised shares shall be issued as described by the Act of 6 April 2013 on dematerialised securities. Within the limits and conditions set by the Board of Directors, shares issued in one of these three forms may be converted into another form . The shareholder requesting the conversion may have to pay the costs of such operation.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.”

**Art. 9. Issue of shares.** “The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued may be fully paid up. The Board of Directors may, at its discretion, reject any share subscription.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the sub-fund, category and/or sub-category in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the offering document), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated for the minimum of five per cent mentioned in article 5.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued for registered shares and for bearer shares and credited to the shareholder's share account. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such assets correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's offering document.”

**Art. 10. Restrictions on holding of the Company's shares.** “The Company may restrict or prohibit the ownership of the Company's shares by any individual or legal entity if such possession constitutes a breach of current law or is harmful to the Company in other ways.

The company's shares are reserved to one or several well-informed investors.

Within the meaning of the Law, a well-informed investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and

b) (i) he invests a minimum of 125,000 Euro in the specialised investment fund, or

(ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the specialised investment fund.”

**Art. 12. Redemption of shares.** “All shareholders may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the terms and conditions set by the Board of Directors in the offering document and within the limits imposed by law and these Articles of Association.

The redemption price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category / class concerned, minus, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors. This redemption price may be rounded off to the next higher or lower unit or fraction of the currency in question, as determined by the Board of Directors.

If a redemption request causes the number or total net asset value of the shares that a shareholder owns in a share category / sub-category to fall below such minimum number or value set by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to redeem all of his shares in said share category / sub-category.

The Board of Directors may pay the redemption price to any consenting shareholder by allocation in kind of the assets of the sub-fund in question, provided that the other shareholders do not sustain a loss and a valuation report is drawn up by the Company's auditor. The nature or type of assets to be transferred in such case shall be determined by the manager in compliance with the sub-fund's investment policy and restrictions.

All redeemed shares shall be cancelled.

Redemption applications may be suspended in accordance with the terms and conditions set forth in these Articles of Association.”

**Art. 17. Chairmanship and Board Meetings.** “The Board of Directors shall appoint a Chairman. It may also appoint a secretary who does not need to be a director.

The Board of Directors shall meet at the request of the Chairman or, if he is unable to act, a Vice-Chairman or two directors whenever this is in the Company's best interests, at the place, date and time specified in the notice of meeting. Any director who is unable to attend a Board meeting may appoint another director, in writing, telex, fax or any other means of electronic transmission, to represent him and to vote in his stead. A director may represent one or more of his colleagues.

Save for an emergency, all directors shall be given at least 24 hours' notice in writing of any Board meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. There shall be no need for such notice of meeting if each director consents in writing or by cable, telegram, telex or fax to such waiver of notice. A specific notice of meeting shall not be required for a Board meeting held at a time and venue specified in a resolution that has already been adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, the eldest of the Vice-Chairmen, if any, or in their absence, the delegated director, if any, or in his absence, the eldest director attending the meeting.

The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes by the directors attending the meeting or represented. The votes cast shall not include those of directors who did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

All directors may participate at a Board meeting by telephone conference or by other like means of communications where all individuals attending said meeting can hear one another. Participation at a meeting by these means amounts to attendance in person at said meeting.

Notwithstanding the foregoing provisions, a Board decision may also be taken by circular letter. Such decision shall be approved by all directors who sign a single document or multiple copies thereof. Such decision shall have the same validity and force as if it had been taken at a meeting that had been duly convened and held.

The Chairman or the person who chairs the meeting in his absence shall sign the minutes of Board meetings.”

**Art. 27. Quorum and majority conditions.** “Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the General Meeting of Shareholders shall validly deliberate, regardless of the portion of capital represented. Resolution shall be adopted by a simple majority of votes cast. The votes cast shall not include those attached to shares for which the shareholder did not take part in the voting, abstained, or cast a blank or void vote.“

**Art. 30. Dissolution of the Company.** “The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, ruling as for the amendment of the Articles of Association.

If the Company's capital falls below two thirds of the minimum legal capital, the directors may submit the question of the Company's dissolution to the General Meeting, which shall deliberate without a quorum by a simple majority of the shareholders in attendance or represented at the Meeting; account shall not be taken of abstentions. If the capital falls to less than one quarter of the minimum legal capital, the General Meeting shall also deliberate without a quorum, but the dissolution may be decided by the shareholders owning one quarter of the shares represented at the Meeting.

The Meeting must be convened to ensure that it is held within a forty-day period as from the date on which the net assets are recorded to be respectively below two thirds or one quarter of the minimum capital.”

**Art. 33. Deposit of Company assets.** “Insofar as required by law, the Company shall enter into a depository agreement with a bank or savings institution within the meaning of the Amended Law of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector (the”Depository Bank”).

The Depository shall have the powers and responsibilities provided for by law.

If the Depository wishes to withdraw, the Board of Directors shall endeavor to find a replacement within 2 months as from the date when the withdrawal became effective. The Board of Directors may terminate the depository agreement but may only terminate the Depository Bank's appointment if a replacement has been found.”

#### *Third resolution*

These changes will be effective as from 28 April 2016.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned at 4.15 a.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, this deed is drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

S'est réunie



une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BNP PARIBAS FLEXI III», avec siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.436, et constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1871 du 4 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2024 du 29 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Peraire, demeurant professionnellement à Hesperange, qui désigne comme secrétaire Madame Fabienne Veronese, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume Debauve, demeurant professionnellement à Hesperange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Conformément à l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»), les convocations établissant l'ordre du jour de l'assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 25 mars 2016. L'assemblée a également été convoquée par des avis publiés au Mémorial dans le Luxemburger Wort, et dans le Letzeburger Journal, éditions du 25 mars 2016 et du 12 avril 2016.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Mise à jour des Statuts comme suit, avec effet à compter du 28 avril 2016:

1) Article 4:

Transfert du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg;

2) Article 8:

Ajout de la possibilité pour le Conseil d'administration d'émettre des actions dématérialisées de la façon décrite dans la Loi du 6 avril 2013;

Les actions nominatives seront émises de la façon décrite dans les articles 39 et 40 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée;

Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée de la façon décrite dans l'article 42 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée.

3) Article 13:

Ajout de l'Article 13 «Fractionnement/regroupement d'action»

4) Article 14(c):

Remplacement du «cours de clôture le plus récent au Luxembourg à la date de calcul» par le «dernier cours de clôture connu au jour d'évaluation» pour le cours d'évaluation des actifs cotés;

5) Article 16:

Reformulation de la possibilité pour le Conseil d'administration de combler la vacance d'un poste d'Administrateur en utilisant les mêmes modalités que dans l'article 51 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés, telle que modifiée;

6) Article 19:

Annulation de la possibilité de gérer conjointement les actifs d'un compartiment et les actifs d'autres compartiments de la Société ou d'un autre OPC.

Par conséquent, suppression du deuxième paragraphe de l'article.

7) Article 22:

Remplacement du titre de l'article «clause d'invalidation» par «conflit d'intérêts»

8) Articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 17, 27, 30 et 33:

La formulation est modifiée, sans incidence sur la signification.

9) Article 9:

L'ancien Article 9 («Certificats perdus ou endommagés») est supprimé étant donné qu'il ne s'applique plus.

10) Article 32:

Les pouvoirs de décider de la liquidation, de la fusion, de la scission ou du transfert d'un compartiment sont transférés de l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration de la Société.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signé par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V. Le président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire avec le même ordre du jour que la présente assemblée s'est tenue le 24 mars 2016 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

VI. En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Après délibération, l'assemblée générale des actionnaires prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle de L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich à l'adresse suivante: 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de modifier certains articles des statuts de la Société comme suit:

**Art. 4. Siège social.** «Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social pourraient compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège susmentionné, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.»

**Art. 8. Forme des actions.** «Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la sous-catégorie dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative, au porteur ou dématérialisée.

Les actions nominatives seront émises comme décrit dans les articles 39 et 40 de la Loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés»).

Les actions au porteur seront émises sous une forme immobilisée comme décrit dans l'article 42 de la Loi sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée.

Les actions dématérialisées seront émises comme décrit dans la Loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés. Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions émises sous l'une de ces trois formes peuvent être converties en une autre forme. Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire qui en est demandeur des frais entraînés par cette opération.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce le mandataire ait été désigné.»

**Art. 9. Emission des actions.** «Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, rejeter toute demande de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés (ou le cas échéant, au prix initial de souscription spécifié dans le document d'émission), augmentée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Le prix de souscription sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée pour le minimum de 5 % mentionné à l'article 5.

Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sur décision du conseil d'administration, des fractions d'actions pourront être émises pour les actions nominatives ainsi que pour les actions au porteur qui seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire. Ces fractions d'actions donneront droit à un prorata de dividendes.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la législation en vigueur et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société et pour autant que de telles valeurs mobilières soient conformes aux politiques et restrictions d'investissement du compartiment concerné tels que décrits dans le document d'émission de la Société.»

**Art. 13. Fractionnement/regroupement d'actions.** «Le conseil d'administration peut décider à tout moment de fractionner ou de regrouper les actions émises au sein d'une même classe, d'une même catégorie ou d'un même compartiment, selon les conditions qu'il fixera.»

**Art. 14. Valeur nette d'inventaire.** «La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions de ce compartiment.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

Les actifs de la Société comprendront:

(1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;

(2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;

(5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(b) La valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire disponible;

(c) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours de clôture connu au jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur la base du dernier cours de clôture connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours de clôture connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi;

(d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

(e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation.

(f) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le Prospectus;

(g) Les instruments financiers dérivés utilisés seront évalués selon les règles décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus. Ces règles seront préalablement approuvées par le réviseur de la Société et les autorités de contrôle.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

(1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

(3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;

(4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, du document d'émission ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions de gestion, performance ainsi que les autres frais et dépenses extraordinaires, toutes taxes, impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.»

**Art. 16. Administrateurs.** «La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par les actionnaires pour une période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

**Art. 19. Gestion journalière.** «Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

**Art. 22. Conflit d'intérêts.** «Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.»

**Art. 32. Liquidation, fusion, apport de compartiments.** «Le conseil d'administration d'un compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;

2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le document d'émission pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Les avoirs non distribués dans un délai de neuf mois à dater de la décision de mise en liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la formulation de certains articles des statuts de la Société, sans incidence sur la signification, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** «Il existe en vertu des présents statuts («les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable-Fonds d'Investissement Spécialisés (SICAV-FIS) sous la dénomination de «BNP PARIBAS FLEXI III» en abrégé «BNPP FLEXI III» («la Société»). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.»

**Art. 5. Capital social.** «Le capital social est entièrement souscrit et le montant de souscription doit être libéré de 5 % au moins par action ou part sans valeur nominale par un versement en numéraire ou par un apport autre qu'en numéraire. Le capital sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le capital minimum est celui prévu par la Loi.»

**Art. 6. Compartiments d'actifs.** «Le conseil d'administration peut créer plusieurs compartiments au sein de la Société, correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société. Chaque compartiment aura une politique d'investissement et une devise de référence qui lui seront propres, telles que déterminées par le conseil d'administration.»

**Art. 7. Catégories et sous-catégories d'actions.** «Au sein d'un compartiment, le conseil d'administration peut créer diverses catégories d'actions, qui se différencieront les unes des autres par (i) les investisseurs ciblés et/ou (ii) une structure de coûts spécifique et/ou (iii) la ou les devises dans laquelle/lesquelles les actions seront proposées et/ou (iv) l'utilisation de techniques de couverture de taux de change ou d'autres techniques de couverture du risque et/ou (v) toutes les autres caractéristiques déterminées par le conseil d'administration.

Les actions d'une catégorie appartiendront à différentes classes, comme défini par le conseil d'administration. Il pourra s'agir (i) d'actions de distribution donnant droit à des dividendes et/ou (ii) d'actions de capitalisation ne donnant pas droit à des dividendes.»

**Art. 10. Restrictions à la détention d'actions de la Société.** «La Société peut restreindre ou interdire la possession d'actions de la Société par toute personne physique ou personne morale si la possession en question constitue un manquement à la législation actuelle ou est autrement préjudiciable à la Société.

Les actions de la Société sont réservées à un ou plusieurs investisseurs avertis.

Au sens de la Loi, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et

b) (i) il investit un minimum de 125 000 euros dans le fonds d'investissement spécialisé, ou

(ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé.»

**Art. 12. Rachat des actions.** «Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le document d'émission et dans les limites imposées par la Loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du compartiment, de la catégorie / classe concernés, éventuellement minorée des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration. Ce prix de rachat peut être arrondi à l'unité ou fraction supérieure ou inférieure dans la devise en question, sur décision du conseil d'administration.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie / sous-catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions / sous-catégorie.

Le conseil d'administration aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant, par attribution en nature de valeurs du compartiment concerné pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du réviseur de la Société soit établi. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Les demandes de rachats peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.»

**Art. 17. Présidence et réunion du conseil d'administration.** «Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président, ou de deux administrateurs chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur empêché peut donner, par écrit, télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique, à un autre administrateur délégation pour le représenter et voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut du plus âgé de ses vice-présidents s'il y en a ou, à défaut de l'administrateur délégué s'il y en a un, ou à défaut de l'administrateur le plus âgé présent à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Les votes exprimés n'incluent pas les votes des administrateurs qui n'ont pas pris part au vote, qui se sont abstenus, qui ont voté blanc ou dont le vote est invalide. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou par la personne qui aura assumé la présidence en son absence.»

**Art. 27. Quorum et conditions de majorité.** «Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur ou des présents Statuts, l'assemblée générale des actionnaires peut valablement délibérer, indépendamment de la part du capital représentée. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.»

**Art. 30. Dissolution de la Société.** «La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale qui délibère sans condition de présence et qui décide à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée, compte non tenu des abstentions. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'assemblée générale délibérera également sans condition de présence, mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation à l'assemblée doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.»

**Art. 33. Dépôt des avoirs de la Société.** «Dans la mesure requise par la Loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (la «Banque Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer la Banque Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.»

*Troisième résolution*

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 28 avril 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a clôturé la séance à 16.15 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. PERAIRE, F. VERONESE, G. DEBAUVE, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14112. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016103948/721.

(160075385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

**Weinand Heizung-Sanitär S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 188.492.

Im Jahre zweitausend und sechzehn, am einundzwanzigsten Tag des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. - Herr Klaus WEINAND, Geschäftsmann, geboren am 10.März 1953 in Brandscheid (D), wohnhaft in D- 54608 Brandscheid, Hauptstr. 30;

2. - Herr Jörg WEINAND, Geschäftsmann, geboren am 23.September 1986 in Prüm (D), wohnhaft in D- 54608 Bleialf, Bahnhofstr. 22;

hier vertreten durch Herrn Yves THILL, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-9227 Diekirch, Esplanade 52, gemäß der privatschriftlichen Vollmachten, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde zwecks Formalisierung beigefügt bleiben.

Welche Komparenten, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, Nachfolgendes zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „WEINAND Heizung-Sanitär S.à r.l.“, mit Sitz in L-9809 Hosingen, 25, Z. a. e. r. op der Hei, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 188.492, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edouard Delosch, mit damaligen Amtssitz in Diekirch, am 8. Juli 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2445 vom 11. September 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung noch nicht abgeändert (die „Gesellschaft“).

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euros, (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundsiebenzig Euros (EUR 125,-), alle den Gesellschaftern, vorbenannt, zugeteilt wie folgt:

- Herr Klaus WEINAND, vorbenannt,

Fünfundzig Anteile . . . . . 50

- Herr Jörg WEINAND, vorbenannt,

Fünfundzig Anteile . . . . . 50

Total: Einhundert Anteile . . . . . 100

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III. Die Gesellschafter, vertreten wie eingangs erwähnt, erklären vollständig über die Beschlüsse unterrichtet worden zu sein, die auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

*Tagesordnung*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9809 Hosingen, 25, Z. a. e. r. op der Hei nach L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss;
2. Abänderung des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
3. Sonstiges.

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-9809 Hosingen, 25, Z. a. e. r. op der Hei nach L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

**Art. 3.** „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

*Kostenabschätzung*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der, dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: Y. THILL, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 avril 2016. Relation: 1/LAC/2016/13390. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 02. Mai 2016.

Référence de publication: 2016102860/61.

(160073254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

**JAB Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 9.897.227,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

In the year two thousand and sixteen, on the fourteenth of April,

before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of JAB Holding Company s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Joseph Elvinger, then residing in Luxembourg, dated 8 November 2011, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the RCS) under number B 164.586 and having a share capital amounting to USD 9,896,427.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 26 January 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Beck published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 12 March 2015 under number 686.

**THERE APPEARED**

Agnaten SE (previous company name: Parentes Holding SE and (prior to that) Joh. A. Benckiser SE), a company incorporated under the laws of Austria, having its registered office at Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Vienna, Austria, registered with the Commercial Court of Vienna, under number FN 288590 y,



Donata Holdings B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered office at Oudeweg 147, 2031 CC Haarlem, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel Amsterdam under registration number 51447401,

Evelin Haas, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

Susanne Haas, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

Martin Haas, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

HFS s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.525,

Bansk s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.349,

Platin Investments s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.345,

1998 Grat s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.604,

AC Revocable Trust s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.629,

Jorina s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.858,

F.A.M.P.A. s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.864,

Aliyah s.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.857,

Markus Hopmann, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Vienna, Austria,

Joachim Creus, with professional address at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Fabio Fusco, with professional address at Via Industria 1, 6987 Caslano, Switzerland,

Manuel Martinez, residing at 21 Cleveland Avenue, W4 1SN, London, United Kingdom,

Grégoire Amigues, residing at 1, rue Edmond About, 75116 Paris, France

- each individually a "Shareholder" or jointly the "Shareholders" -, and

Trevor Ashley, residing at 1301 M Street NW, Apartment 301, Washington, D.C. 20005, United States of America.

Agnaten SE hereby represented by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternch, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

Donata Holdings B.V., Evelin Haas, Susanne Haas, Martin Haas, HFS s.à r.l., Bansk s.à r.l., 1998 Grat s.à r.l., AC Revocable Trust s.à r.l., Platin Investments s.à r.l., Jorina s.à r.l., F.A.M.P.A. s.à r.l., Aliyah s.à r.l., Markus Hopmann, Joachim Creus, Fabio Fusco, Manuel Martinez and Grégoire Amigues each hereby represented by Peggy Simon, aforementioned, by virtue of proxies given under private seal, and

Trevor Ashley hereby represented by Peggy Simon, aforementioned, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred United States dollars (USD 800) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million eight hundred ninety-six thousand four hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,896,427) to nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,897,227) by way of the issuance of eight hundred (800) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each (the Share Capital Increase);

2. subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1 above by a contribution in cash;

3. amendment and restatement of Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,897,227), represented by nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven

(9,897,227) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided in several classes as follows: five million three hundred thirty-eight thousand six hundred forty-nine (5,338,649) class A1 ordinary shares (the Class A1 Ordinary Shares), three million four hundred sixty-one thousand five hundred fifty-one (3,461,551) class A2 ordinary shares (the Class A2 Ordinary Shares; the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), sixty-three thousand two hundred ninety-seven (63,297) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), thirteen thousand three hundred thirty-three (13,333) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares), three thousand one hundred twenty-nine (3,129) class B10 ordinary shares (the Class B10 Ordinary Shares), eight hundred (800) class B11 ordinary shares (the Class B11 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares, the Class B9 Ordinary Shares, the Class B10 Ordinary Shares and the Class B11 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special A1 shares (the SA1 Shares), five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special A2 shares (the SA2 Shares), three thousand one hundred twenty-nine (3,129) special B1 shares (the SB1 Shares), twelve thousand five hundred sixteen (12,516) special B2 shares (the SB2 Shares), three thousand one hundred sixty-five (3,165) special C1 shares (the SC1 Shares) and twelve thousand six hundred sixty (12,660) special C2 shares (the SC2 Shares; the SA1 Shares, the SA2 Shares, the SB1 Shares, the SB2 Shares, the SC1 Shares and the SC2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles.

Special Shares are grouped in tranches, each tranche being identified by a capital letter and each such tranche then being subdivided into two categories identified by the numerals 1 and 2. One Special Share of the category identified by numeral 1 together with one Special Share of the same tranche (same identifying letter) of the category identified by numeral 2 carry the rights of one Ordinary Share but subject to the limitations set forth in Articles 18, 20.3 and 20.4. Special Shares of category 1 are generically referred to as Class S1 Shares and Special Shares of category 2 are generically referred to as Class S2 Shares.

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said registers); and

5. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions.

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven million eight hundred United States dollars (USD 800) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of nine million eight hundred ninety-six thousand four hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,896,427) to nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,897,227) by way of the issuance of eight hundred (800) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each (the Share Capital Increase);

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

At this point in time Trevor Ashley, represented as stated above, intervenes and declares to subscribe for eight hundred (800) new class B11 Shares, such shares to be fully paid up by a cash payment in the amount of two hundred seventeen thousand six hundred United States dollars (USD 217,600) and a contribution in kind in the amount of one million three hundred thousand United States dollars (USD 1,300,000) consisting of

- a claim in the amount of USD 300,000 against JAB Investments s.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 165.340;

- a claim in the amount of USD 500,000 against JAB LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware, USA, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA; and

- a claim in the amount of USD 500,000 against the Company.

The contribution in cash to the Company made by Trevor Ashley shall be allocated as follows

- an amount of eight hundred United States dollars (USD 800) is allocated to the share capital account of the Company;  
and

- an amount of two hundred sixteen thousand eight hundred United States dollars (USD 216,800) is allocated to the share premium account of the Company.

The contribution in kind shall be allocated to the share premium account of the Company. The valuation of the contribution in kind is evidenced by inter alia, a certificate issued on April 6, 2016 by Trevor Ashley acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate by Trevor Ashley) which, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The amount allocated to the share premium account of the Company shall form a pool evenly spread over all shares.

The aggregate amount of one million five hundred seventeen thousand six hundred United States dollars (USD 1,517,600) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

For the purpose of article 189 of the Luxembourg law on commerce and companies dated 10 August 1915, as amended, the Shareholders accept Mr. Trevor Ashley as new shareholder of the Company.

Reference to the Shareholders in the remaining part of this deed shall be read to include reference to Trevor Ashley.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend and restate Article 5.1 of the Articles such that it shall read as follows:

The share capital is set at nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven United States dollars (USD 9,897,227), represented by nine million eight hundred ninety-seven thousand two hundred twenty-seven (9,897,227) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, divided in several classes as follows: five million three hundred thirty-eight thousand six hundred forty-nine (5,338,649) class A1 ordinary shares (the Class A1 Ordinary Shares), three million four hundred sixty-one thousand five hundred fifty-one (3,461,551) class A2 ordinary shares (the Class A2 Ordinary Shares; the Class A1 Ordinary Shares and the Class A2 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class A Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) class B1 ordinary shares (the Class B1 Ordinary Shares), sixty-three thousand two hundred ninety-seven (63,297) class B2 ordinary shares (the Class B2 Ordinary Shares), one hundred twenty thousand (120,000) class BN ordinary shares (the Class BN Ordinary Shares), fifteen thousand (15,000) class B3 ordinary shares (the Class B3 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B4 ordinary shares (the Class B4 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B5 ordinary shares (the Class B5 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B6 ordinary shares (the Class B6 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B7 ordinary shares (the Class B7 Ordinary Shares), ten thousand (10,000) class B8 ordinary shares (the Class B8 Ordinary Shares), thirteen thousand three hundred thirty-three (13,333) class B9 ordinary shares (the Class B9 Ordinary Shares), three thousand one hundred twenty-nine (3,129) class B10 ordinary shares (the Class B10 Ordinary Shares), eight hundred (800) class B11 ordinary shares (the Class B11 Ordinary Shares; the Class B1 Ordinary Shares, the Class B2 Ordinary Shares, the Class BN Ordinary Shares, the Class B3 Ordinary Shares, the Class B4 Ordinary Shares, the Class B5 Ordinary Shares, the Class B6 Ordinary Shares, the Class B7 Ordinary Shares, the Class B8 Ordinary Shares, the Class B9 Ordinary Shares, the Class B10 Ordinary Shares and the Class B11 Ordinary Shares are collectively referred to as the Class B Ordinary Shares; the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares), one hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-three (133,333) special A1 shares (the SA1 Shares), five hundred thirty-three thousand three hundred and thirty-two (533,332) special A2 shares (the SA2 Shares), three thousand one hundred twenty-nine (3,129) special B1 shares (the SB1 Shares), twelve thousand five hundred sixteen (12,516) special B2 shares (the SB2 Shares), three thousand one hundred sixty-five (3,165) special C1 shares (the SC1 Shares) and twelve thousand six hundred sixty (12,660) special C2 shares (the SC2 Shares; the SA1 Shares, the SA2 Shares, the SB1 Shares, the SB2 Shares, the SC1 Shares and the SC2 Shares are collectively referred to as the Special Shares). The rights attached to each category of shares are further defined in these Articles.

Special Shares are grouped in tranches, each tranche being identified by a capital letter and each such tranche then being subdivided into two categories identified by the numerals 1 and 2. One Special Share of the category identified by numeral 1 together with one Special Share of the same tranche (same identifying letter) of the category identified by numeral 2 carry the rights of one Ordinary Share but subject to the limitations set forth in Articles 18, 20.3 and 20.4. Special Shares of category 1 are generically referred to as Class S1 Shares and Special Shares of category 2 are generically referred to as Class S2 Shares.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to (i) register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company, and (ii) complete any

formalities in connection with the Share Capital Increase (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:**

Im Jahr zweitausendsechzehn fand am vierzehnten April,

vor Maître Henri Beck, Notar mit dem Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg,

fand eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter der JAB Holding Company s.à r.l. statt, einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, vom 8. November 2011, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 164.586, mit einem Stammkapital von 9.896.427 USD (die Gesellschaft). Die Satzung der Gesellschaft (die Satzung) wurde erst kürzlich am 26. Januar 2015 durch eine Urkunde von Maître Henri Beck, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 12. März 2015 unter Nummer 686, geändert.

#### **ES ERSCHIENEN**

Agnaten SE (vormaliger Firmenname: Parentes Holding SE und (davor) Joh. A. Benckiser SE), eine Gesellschaft nach österreichischem Recht, mit Gesellschaftssitz in Rooseveltplatz 4-5/Top 10, A-1090 Wien, Österreich, eingetragen beim Handelsgericht Wien unter der Nummer FN 288590 y,

Donata Holdings B.V., eine niederländische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), mit eingetragenem Sitz in Oudeweg 147, 2031 CC Haarlem, Niederlande, eingetragen bei der Handelskammer Amsterdam unter der Nummer 51447401,

Evelin Haas mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Wien, Österreich,

Susanne Haas mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Wien, Österreich,

Martin Haas mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Wien, Österreich,

HFS s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.525,

Bansk s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.349,

Platin Investments s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.345,

1998 Grat s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.604,

AC Revocable Trust s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 165.629,

Jorina s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.858,

F.A.M.P.A. s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.864,

Aliyah s.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende private Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit eingetragenem Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 169.857,

Markus Hopmann, mit Geschäftsadresse in Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090, Wien, Österreich,

Joachim Creus, mit Geschäftsadresse in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Fabio Fusco, mit Geschäftsadresse in Via Industria 1, 6987 Caslano, Switzerland,

Manuel Martinez, mit Wohnsitz in 21 Cleveland Avenue, W4 1SN, London, Vereinigtes Königreich,

Grégoire Amigues, mit Wohnsitz in 1, rue Edmond About, 75116 Paris, Frankreich

- jeder einzeln ein „Gesellschafter“ oder gemeinsam die „Gesellschafter“ -, und

Trevor Ashley, mit Wohnsitz in 1301 M Street NW, Apartment 301, Washington, D.C. 20005, Vereinigte Staaten von Amerika.

Agnaten SE, hier vertreten durch Peggy Simon, Angestellte, mit Geschäftsadresse in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlicher Vollmacht;

Donata Holdings B.V., Evelin Haas, Susanne Haas, Martin Haas, HFS s.à r.l., Bansk s.à r.l., 1998 Grat s.à r.l., AC Revocable Trust s.à r.l., Platin Investments s.à r.l., Jorina s.à r.l., F.A.M.P.A. s.à r.l., Aliyah s.à r.l., Markus Hopmann, Joachim Creus, Fabio Fusco, Manuel Martinez und Grégoire Amigues hier jeweils vertreten durch Peggy Simon vorgeannt, aufgrund privatschriftlicher Vollmachten; und

Trevor Ashley, hier vertreten durch Peggy Simon, vorgeannt, aufgrund einer privatschriftlicher Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche von der Stellvertreterin, handelnd für die erschienenen Parteien, und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurden, werden der vorliegenden Urkunde zur Registrierung beigelegt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, haben den unterzeichnenden Notar um Inkraftsetzung des Folgenden ersucht:

I. Dass die Gesellschafter alle Geschäftsanteile des Stammkapitals der Gesellschaft halten;

II. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von achthundert US-Dollar (800,- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von neun Millionen achthundertsechundneunzigtausend vierhundertsevenundzwanzig US-Dollar (9.896.427,- USD) auf neun Millionen achthundertsiebenundneunzigtausend siebenundzwanzig US-Dollar (9.897.227,-USD) anzuheben, durch Ausgabe von achthundert (800) neuen Geschäftsanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD) (die Erhöhung des Stammkapitals);

2. Zeichnung und Einzahlung der im vorstehenden Punkt 1 angegebenen Erhöhung des Stammkapitals durch Bareinlage;

3. Änderung und Neufassung von Artikel 5.1 der Satzung, so dass dieser wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf neun Millionen achthundertsiebenundneunzigtausend zweihundertsiebenundzwanzig US-Dollar (USD 9.897.227) festgesetzt, repräsentiert durch neun Millionen achthundertsiebenundneunzigtausend zweihundertsiebenundzwanzig (9.897.227) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD), unterteilt in mehrere Klassen wie folgt: fünf Millionen dreihundertachtunddreißigtausend sechshundertneundvierzig (5.338.649) Stammanteile Klasse A1 (die Stammanteile Klasse A1), drei Millionen vierhunderteinundsechzigtausend fünfhunderteinundfünfzig (3.461.551) Stammanteile Klasse A2 (die Stammanteile Klasse A2; die Stammanteile Klasse A1 und die Stammanteile Klasse A2 werden unter dem Begriff Stammanteile Klasse A zusammengefasst) einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), dreiundsechzigtausendzweihundertsiebenundneunzig (63.297) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), dreizehntausenddreihundertdreißig (13.333) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9), dreitausendeinhundertneundzwanzig (3.129) Stammanteile Klasse B10 (die Stammanteile Klasse B10), achthundert (800) Stammanteile Klasse B 11 (die Stammanteile Klasse B11); die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8, die Stammanteile B9, die Stammanteile Klasse B10 und die Stammanteile Klasse B11 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdreißigtausenddreihundertdreißig (133.333) Sonderanteile A1 (die Anteile SA1), fünfhundertdreißigtausend dreihundertzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile A2 (die Anteile SA2), dreitausendeinhundertneundzwanzig (3.129) Sonderanteile B1 (die Anteile SB1), zwölftausendfünfhundertsechzehn (12.516) Sonderanteile B2 (die Anteile SB2), dreitausendeinhundertfünfundsechzig (3.165) Sonderanteile C1 (die Anteile SC1) und zwölftausendsechshundertsechzig (12.660) Sonderanteile C2 (die Anteile SC2); die Anteile SA1, die Anteile SA2, die Anteile SB1, die Anteile SB2, die Anteile SC1 und die Anteile SC2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilskategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt.

Die Sonderanteile sind in Tranchen zusammengefasst, wobei jede Tranche durch einen Großbuchstaben gekennzeichnet ist und jede solche Tranche sodann in zwei Kategorien, die durch die Ziffern 1 und 2 gekennzeichnet sind, unterteilt sind. Ein Sonderanteil der mit der Ziffer 1 gekennzeichneten Kategorie gemeinsam mit einem Sonderanteil der mit der Ziffer 2 gekennzeichneten Kategorie derselben Tranche (derselben Buchstabenkennzeichnung) haben dieselben Rechte wie ein Stammanteil, sind jedoch den Beschränkungen der Artikel 18, 20.3 und 20.4 unterworfen. Sonderanteile der Kategorie 1

werden im Allgemeinen als Anteile Klasse S1 und Sonderanteile der Kategorie 2 werden im Allgemeinen als Anteile Klasse S2 bezeichnet.

4. Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Manager der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Geschäftsanteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals abzuschließen (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung der genannten Verzeichnisse gehört;

5. Verschiedenes

III. Dass die Gesellschafter die nachstehenden Beschlüsse gefasst haben.

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von achthundert US-Dollar (800,- USD), um das Stammkapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von neun Millionen achthundertsechszehntausendvierhundertsebenund-zwanzig US-Dollar (9.896.427,- USD) auf neun Millionen achthundertsebenundneunzigtausend zweihundertsebenundzwanzig US-Dollar (9.897.227,- USD) anzuheben, durch Ausgabe von achthundert (800) neuen Geschäftsanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD) (die Erhöhung des Stammkapitals);

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen die Annahme und Eintragung der nachstehenden Zeichnung und vollständigen Einzahlung der Erhöhung des Stammkapitals wie folgt:

#### *Zeichnung - Zahlung*

Zu diesem Zeitpunkt interveniert Trevor Ashley, vertreten wie oben angegeben, und erklärt, achthundert (800) neue B11 Anteile durch Einzahlung von zweihundertsebzehntausendsechshundert US-Dollar (217.600,- USD) in bar und einer Million dreihunderttausend US-Dollar als Sacheinlage zu zeichnen. Die Sacheinlage besteht aus

- einem Anspruch in Höhe von USD 300.000 gegen JAB Investments s.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 4, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter B 165.340;

- einen Anspruch in Höhe von USD 500.000 gegen JAB LLC, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Delaware, USA (limited liability company) mit Sitz in Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA; und

- einen Anspruch in Höhe von USD 500.000 gegen die Gesellschaft.

Die von Trevor Ashley geleistete Bareinlage in die Gesellschaft wird wie folgt zugewiesen:

- ein Betrag von achthundert US-Dollar (800,- USD) wird dem Stammkapitalkonto der Gesellschaft zugewiesen; und

- ein Betrag von zweihundertsechszehntausendachthundert US-Dollar (216.800,- USD) wird dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen.

Die Sacheinlage wird dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesen. Die Bewertung der Sacheinlage ist nachgewiesen, unter anderem, durch ein auf den 6. April 2016 datiertes Bestätigungsschreiben von Trevor Ashley, welches von der Geschäftsführung der Gesellschaft zur Kenntnis genommen und gebilligt wurde (das Bestätigungsschreiben Trevor Ashley) und welches nach Unterzeichnung durch den Notar und die Stellvertreter der Gesellschafter ne varietur der vorliegenden notariellen Urkunde beigefügt ist und an die zuständige Registrierungsbehörde weitergeleitet werden wird.

Der dem Agiokonto der Gesellschaft zugewiesene Betrag bildet einen gleichmäßig über alle Anteile verteilten Fundus.

Die Gesellschaft kann über den Gesamtbetrag von einer Million fünfhundertsebzehntausendsechshundert US-Dollar (1.517.600,- USD) verfügen, ein Nachweis dessen wurde dem unterzeichneten Notar überreicht, der dies ausdrücklich bestätigt.

Die Gesellschafter stimmen der Aufnahme im Sinne des Art. 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung, von Herrn Trevor Ashley als neuen Gesellschafter der Gesellschaft zu.

Im Folgenden bezieht sich der Verweis auf die Gesellschafter auch auf Trevor Ashley.

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, dass Artikel 5.1 der Satzung geändert und neu gefasst wird, so dass er wie folgt lautet:

Das Stammkapital wird auf neun Millionen achthundertsebenundneunzigtausend zweihundertsebenundzwanzig US-Dollar (USD 9.897.227) festgesetzt, repräsentiert durch neun Millionen achthundertsebenundneunzigtausend zweihundertsebenundzwanzig (9.897.227) Anteile in Form von Namensanteilen im Nennwert von je einem US-Dollar (1,- USD), unterteilt in mehrere Klassen wie folgt: fünf Millionen dreihundertachtunddreißigtausendsechshundertneunundvierzig (5.338,649) Stammanteile Klasse A1 (die Stammanteile Klasse A1), drei Millionen vier-hunderteinundsechzigtausend-fünfhunderteinundfünfzig (3.461.551) Stammanteile Klasse A2 (die Stammanteile Klasse A2; die Stammanteile Klasse A1 und die Stammanteile Klasse A2 werden unter dem Begriff Stammanteile Klasse A zusammengefasst) einhundertd-

reiunddrei-ßigtausenddreihundertdreiunddreißig (133.333) Stammanteile Klasse B1 (die Stammanteile Klasse B1), drei-undsechzigtausendzweihundertsiebenundneunzig (63.297) Stammanteile Klasse B2 (die Stammanteile Klasse B2), einhundertzwanzigtausend (120.000) Stammanteile Klasse BN (die Stammanteile Klasse BN), fünfzehntausend (15.000) Stammanteile Klasse B3 (die Stammanteile Klasse B3), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B4 (die Stammanteile Klasse B4), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B5 (die Stammanteile Klasse B5), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B6 (die Stammanteile Klasse B6), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B7 (die Stammanteile Klasse B7), zehntausend (10.000) Stammanteile Klasse B8 (die Stammanteile Klasse B8), dreizehntausenddreihundertdreiunddreißig (13.333) Stammanteile Klasse B9 (die Stammanteile Klasse B9), dreitausendeinhundertneunundzwanzig (3.129) Stammanteile Klasse B10 (die Stammanteile Klasse B10), achthundert (800) Stammanteile Klasse B 11 (die Stammanteile Klasse B11); die Stammanteile Klasse B1, die Stammanteile Klasse B2, die Stammanteile Klasse BN, die Stammanteile Klasse B3, die Stammanteile Klasse B4, die Stammanteile Klasse B5, die Stammanteile Klasse B6, die Stammanteile Klasse B7, die Stammanteile Klasse B8, die Stammanteile B9, die Stammanteile Klasse B10 und die Stammanteile Klasse B11 werden zusammen als Stammanteile Klasse B bezeichnet; die Stammanteile Klasse A und die Stammanteile Klasse B werden zusammen als die Stammanteile bezeichnet), einhundertdrei-unddreißigttausenddreihundertdreiunddreißig (133.333) Sonderanteile A1 (die Anteile SA1), fünfhundertdreiunddreißigttausend dreihundertzweiunddreißig (533.332) Sonderanteile A2 (die Anteile SA2), dreitausendeinhundertneunundzwanzig (3.129) Sonderanteile B1 (die Anteile SB1), zwölftausendfünfhundertsechzehn (12.516) Sonderanteile B2 (die Anteile SB2), dreitausendeinhundertfünfundsechzig (3.165) Sonderanteile C1 (die Anteile SC1) und zwölftausendsechshundertsechzig (12.660) Sonderanteile C2 (die Anteile SC2); die Anteile SA1, die Anteile SA2, die Anteile SB1, die Anteile SB2, die Anteile SC1 und die Anteile SC2 werden zusammen als Sonderanteile bezeichnet). Die mit den einzelnen Anteilkategorien verbundenen Rechte werden in dieser Satzung festgelegt.

Die Sonderanteile sind in Tranchen zusammengefasst, wobei jede Tranche durch einen Großbuchstaben gekennzeichnet ist und jede solche Tranche sodann in zwei Kategorien, die durch die Ziffern 1 und 2 gekennzeichnet sind, unterteilt sind. Ein Sonderanteil der mit der Ziffer 1 gekennzeichneten Kategorie gemeinsam mit einem Sonderanteil der mit der Ziffer 2 gekennzeichneten Kategorie derselben Tranche (derselben Buchstabenkennzeichnung) haben dieselben Rechte wie ein Stammanteil, sind jedoch den Beschränkungen der Artikel 18, 20.3 und 20.4 unterworfen. Sonderanteile der Kategorie 1 werden im Allgemeinen als Anteile Klasse S1 und Sonderanteile der Kategorie 2 werden im Allgemeinen als Anteile Klasse S2 bezeichnet.

#### *Vierter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen eine Änderung des Gesellschafterverzeichnisses der Gesellschaft zur Berücksichtigung der vorstehenden Änderungen, wobei jedem Geschäftsführer der Gesellschaft die Befugnis und Vollmacht erteilt wird, jeweils einzeln handelnd, (i) für und im Namen der Gesellschaft die neu ausgegebenen Anteile in das Gesellschafterverzeichnis der Gesellschaft einzutragen und (ii) alle Formalitäten in Verbindung mit der Erhöhung des Stammkapitals (zur Vermeidung von Unklarheiten wird festgestellt, dass dazu auch die Unterzeichnung des genannten Verzeichnisses gehört) auszuführen.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, der des Englischen aktiv und passiv mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Wunsch derselben erschienenen Parteien ist bei Widersprüchen zwischen dem englischen und dem deutschen Wortlaut die englische Fassung maßgebend.

Urkundlich dessen wird die vorliegende notarielle Urkunde in Echternach an dem eingangs angegebenen Datum erteilt.

Nachdem das Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden war, unterzeichneten die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien gemeinsam mit mir, dem Notar, die vorliegende Originalurkunde.

Gezeichnet: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 avril 2016. Relation: GAC/2016/3125. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. April 2016.

Référence de publication: 2016099007/415.

(160069617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

**UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102711/9.

(160073073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**UBS Luxembourg Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 76.778.

Les comptes annuels au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102712/9.

(160073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Vathenau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 193.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102836/9.

(160073328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Transbaticonult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 149.219.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102692/9.

(160072915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Torsch Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 155.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102689/9.

(160073188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---

**Soluna S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 181.819.

Les comptes annuels au 31-12-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102598/9.

(160072744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

---